



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 4

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 206) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act;*

(M^{me} TAILLIEU)

(N° 207) — *Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Amendment and Elections Finances Amendment Act.*

(M. LAMOUREUX)

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre de l'Infrastructure et des Transports à agir et à envisager la construction d'une route à quatre voies qui contournerait le village de Forrest. (T. Campbell, J. Haslen, R. Mullens et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Services à la famille et du Logement envisage de repourvoir les postes de travailleur social à Lynn Lake en vue de fournir rapidement les services nécessaires dans le nord-ouest du Manitoba et qu'il envisage de faire des pressions pour que la Cree Nation Child and Family Caring Agency paie au Centre de l'amitié de Lynn Lake les montants qu'elle lui doit afin que la maison d'hébergement et le foyer d'accueil désignés puissent reprendre leurs activités régulières et que la population continue à profiter de ces services. (T. Thomson, N. Smith, H. Merasty et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à envisager d'assurer un système de transport rapide à Winnipeg le plus tôt possible. (B. Kleinmeyer, C. Kleinmeyer, M. Lane et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement néo-démocrate à coopérer afin que les Manitobains apprennent pourquoi le gouvernement n'a pas agi malgré ce qu'il savait et à envisager de tenir une enquête publique sur le fiasco du Fonds Crocus. (S. Bourgeois, P. Bourgeois, A. Bourgeois et autres)

Le président dépose le rapport annuel de l'Ombudsman pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2006.

(Document parlementaire n° 4)

M^{me} la *ministre* ALLAN dépose :

le rapport annuel de la Commission d'appel et du Comité d'expertise médicale de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2006;

(Document parlementaire n° 5)

le rapport annuel de la Commission des accidents du travail pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2006;

(Document parlementaire n° 6)

le rapport annuel du plan d'administration quinquennal de la Commission des accidents du travail pour les années 2007 à 2011.

(Document parlementaire n° 7)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} HOWARD, ROWAT, BLADY, TAILLIEU et SELBY font des déclarations de député.

L'Assemblée permet la reprise du débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que malgré les dispositions du *Règlement* et les usages de l'Assemblée, les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière introduites et adoptées pendant la cinquième session de la trente-huitième législature soient réadoptées à la première session de la trente-neuvième législature, selon les modalités suivantes :

Le dépôt de la motion portant approbation de la politique budgétaire, le débat sur celle-ci et son adoption ainsi que le dépôt des messages du lieutenant-gouverneur et des budgets qui y sont annexés sont réputés avoir été déposés, examinés et terminés au cours de la première session de la trente-neuvième législature. Il propose de plus que les diverses étapes du mécanisme d'approbation financière se poursuivent au cours de la présente séance de l'Assemblée législative ou des séances subséquentes.

Le débat se poursuit.

M. HAWRANIK, M. le *ministre* ASHTON ainsi que MM. GERRARD, GOERTZEN et LAMOUREUX interviennent. La motion a été adoptée le 8 juin 2007.

Lundi 11 juin 2007

L'Assemblée convient à l'unanimité de ne pas siéger de 10 heures à midi le mardi 12 juin 2007.

L'Assemblée convient à l'unanimité de suspendre temporairement l'application des paragraphes 31(2) et (3) du *Règlement* portant sur le moment de la présentation des propositions émanant des députés et sur les propositions devant être mises aux voix de manière prioritaire, étant entendu que les leaders à l'Assemblée détermineront ce moment et les propositions qui devraient être mises aux voix de manière prioritaire.

La séance est levée à 16 h 55, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke